

DAAC Limoges : les Sherlocks du patrimoine

Ce dispositif s'adresse à **5 classes de cycle 3 de la Haute-Vienne hors Limoges**. Pour s'y inscrire, un projet EAC est à renseigner dans Adage avant le 23 juin 2022 après avoir contacté la conseillère pédagogique référente avant le 7 juin 2022.



LE PROJET

Description :

Ce projet s'adresse aux élèves de 5 classes de cycle 3 du département hors Limoges Il permet d'aller à la rencontre d'un élément architectural du patrimoine de proximité et d'aborder ce bâti sous des angles différents, en réalisant ainsi une enquête : le recueil de données in situ (dessins, traces...), l'appel à des témoignages directs, la consultation d'archives et l'apport de spécialistes des questions d'architecture et du patrimoine. Le croisement de ces données permettra aux élèves de reconstituer l'histoire de cet édifice de leur environnement proche, et plus largement de construire la notion de « patrimoine » et d'en saisir les enjeux.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués.
- Patrimoine

Partenaires :

Action portée par la DSDEN87 en partenariat avec les archives départementales, la maison de l'architecture du Limousin et le service Patrimoine et Inventaire, site de Limoges

Articulation avec un projet 2d degré : Non

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Conseiller pédagogique référent (nom et prénom) :
Karine Texier, CPD arts visuels

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels :

Intervenants :

Karine Texier, CPD arts visuels ; structures partenaires.

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

Re-découvrir un édifice de proximité ; Rencontrer des acteurs de la conservation et du patrimoine ; Rencontrer des lieux dédiés aux questions patrimoniales



Pratiquer :

Interroger le patrimoine, s'inscrire dans une démarche de chercheur ; Effectuer des relevés de différentes natures

Connaitre :

Connaitre des structures liées au patrimoine et à la conservation de celui-ci ; connaître l'histoire d'un élément patrimonial de proximité

Restitutions envisagées :

Restitution en fin d'année scolaire (lieu à définir)

Etapas prévisionnelles :

Inscription via Adage avant le 23 juin 2022 après avoir contacté par mail la conseillère pédagogique référente avant le 7 juin 2022.

P1 : Réunion de coordination avec les PE

P2 : Visite exploratoire du lieu, 1^{er} temps de l'enquête

P3 et P4 : Interventions des archives départementales (1 rencontre aux archives), de la Maison de l'architecture du Limousin (1 séance sur site et 1 séance en classe) et du service Patrimoine et Inventaire (1 séance en classe)

Constitution d'un livret numérique rendant compte de l'enquête

P5 : Valorisation dans l'un des lieux partenaires

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :
L'ensemble des interventions

Ce qui reste à financer par l'établissement :

- 1 déplacement (Archives départementales à Limoges)

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires.